

Programme local de l'habitat 2023-2028



PLH
Orléans Métropole
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT **4**

voté le 6 avril 2023



www.orleans-metropole.fr
🐦📘📷 #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ


Edito

Serge GROUARD Président d'Orléans Métropole



Il ne fait aucun doute que l'habitat et le logement constituent un facteur d'attractivité de notre métropole, au même titre que le développement économique ou le cadre de vie. L'enjeu est donc central.

Et il l'est davantage encore aujourd'hui au moment où le chantier de la transition écologique du territoire va permettre de faire de l'habitat un important pourvoyeur d'emplois, un pilier de l'amélioration du cadre de vie, de la santé et de la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

À ce titre, le programme local de l'habitat est un document stratégique et opérationnel, complémentaire à ceux portant sur l'économie ou de l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi sa mise en œuvre s'inscrit dans une recherche permanente de synergie avec les autres politiques structurantes de la métropole. Ce PLH contribuera ainsi à la dynamique de la démarche prospective du Schéma de Cohérence territoriale, du manifeste de la transition, dont il constitue un volet thématique, et de la convention intercommunale d'attribution.

Il définit les responsabilités de chacun pour faire de l'habitat et du logement un levier de développement de notre métropole, au titre du soutien à l'emploi ou de la qualité de vie, mais également des déplacements et l'offre culturelle.

Si la métropole est garante de la cohérence du projet de territoire, le PLH affirme le rôle et l'engagement des communes dans la mise en œuvre de leurs objectifs spécifiques pour soutenir leur projet communal, tout en s'inscrivant dans le projet politique à l'échelle métropolitaine.

C'est cette spécificité qu'il s'agit de préserver et de garantir pour soutenir la diversité de notre territoire qui en fait sa force et sa richesse.

"La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat s'inscrit dans une recherche permanente de synergie avec les autres politiques structurantes de la métropole."



Edito

Stéphane CHOUIN
Vice -Président délégué
à l'habitat et au
logement

**"le PLH4
constituera le
guide de notre
action collective
...pour apporter
une réponse
adaptée et
restaurer le droit
de chacun à choisir
son logement"**

Le logement n'est pas un bien comme les autres : il définit notre qualité de vie et en partie notre état de santé ; il détermine nos mobilités et notre accès aux services et à la vie économique et culturelle. Il dit qui nous sommes.

Aussi, la capacité de choisir son logement devrait être un droit. Pourtant aujourd'hui, dans de nombreuses situations, le choix de l'habitant est contraint par de multiples facteurs.

Fort de ce constat, le programme local de l'habitat est avant tout un outil au service de la croissance harmonieuse du territoire.

Il a été préparé à partir du recueil d'attentes parfois divergentes voire contradictoires des acteurs : Etat, communes et collectivités territoriales, professionnels de la construction et de l'aménagement, bailleurs sociaux, associations...Le programme, issu de cette concertation, est ambitieux pour répondre aux différents enjeux, exacerbés récemment :

- la qualité environnementale du bâti, pour répondre aux enjeux climatiques, économiques et préserver la santé des occupants ;
- la dignité de nos concitoyens en organisant la rénovation des logements et la production d'une offre correspondant aux capacités financières de chacun
- l'anticipation des évolutions sociétales et modes de vie de demain pour garantir la pérennité des investissements à long terme.

Pour mettre en œuvre ces politiques, les adaptations et innovations sont nécessaires pour faire face aux contraintes financières croissantes.

Le PLH 4 constituera le guide de notre action collective.

Si la métropole s'engage à mobiliser les moyens financiers, techniques et humains, elle s'appuiera aussi sur la collaboration étroite avec les parties prenantes dans l'esprit d'une coresponsabilité partagée.

Faisons vivre ce projet tous ensemble par une animation continue et diversifiée pour répondre aux attentes des uns et des autres, anticiper les nouveaux enjeux mais surtout pour apporter une réponse adaptée pour restaurer le droit de chacun à choisir son logement.

Sommaire des livrets du PLH 4



Méthodologie d'élaboration



Synthèse du Bilan du PLH 3



2 bis Bilan du PLH3
31 fiches action
22 fiches communales



Synthèse du diagnostic



3 bis Diagnostic socio démographique
14 fiches



Les 4 Orientations politiques



Le programme d'actions



5 bis Focus : étude de programmation de logements



Les 22 fiches communales

